

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 08 FÉVRIER 2010

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **08 février 2010 à 20h00**.

## **SONT PRÉSENTS :**

Mme Georgette Critchley, mairesse  
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller  
Jean Duhaime, conseiller  
Yves Plante, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Julie Bouchard, conseillère  
  
M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière

### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

**10-02-27**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;  
Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

**10-02-28**

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)  
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-02-29

## 5. Adoption du règlement numéro 01-2010 relatif à l'interdiction de l'épandage

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 550.2 du *Code municipal*, la Municipalité de Saint-François-du-Lac a le droit d'interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se prévaloir de cette disposition en ce qui concerne la réglementation de l'épandage;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2010 par le conseiller Réjean Gamelin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

### Article 1

Le présent règlement portera le titre de Règlement relatif à l'interdiction de l'épandage.

### Article 2

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### Article 3

La Municipalité de Saint-François-du-Lac interdit l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers durant les jours suivants :

23, 24 et 25 juin 2010

30 juin, 01 et 02 juillet 2010

24 et 25 juillet 2010

31 juillet et 01 août 2010

07 et 08 août 2010

### Article 4

La secrétaire-trésorière peut, par écrit et sur demande, autoriser une personne à effectuer un épandage interdit par le règlement dans le cas où il y a eu de la pluie pendant trois jours consécutifs et elle doit accorder l'autorisation.

### Article 5

Toute personne qui procède à un épandage non autorisé ou toute personne qui, de quelque manière que ce soit, influence ou incite quelqu'un à procéder à un épandage non autorisé commet une infraction.

### Article 6

Quiconque commet une infraction est passible d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) pour une première infraction s'il est une personne physique et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne morale. Pour une récidive, l'amende maximale est de deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne physique et de quatre mille dollars (4 000 \$) s'il est une personne morale.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

## Article 7

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Une demande de dispense de lecture a été demandée puisqu'une copie du projet de règlement a été remise au moins deux (2) jours avant l'adoption dudit règlement à tous les membres du conseil.

### 10-02-30      **6.      Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac – Don 2010**

CONSIDÉRANT que le Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac sollicite, dans sa lettre du 02 février 2010, un appui financier afin de promouvoir les magnifiques traditions artisanales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de cent dollars (100,00 \$) au Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

### 10-02-31      **7.      Comité pour un accompagnement vers un mieux vivre collectif – Aide financière 2010**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 08-11-225 autorisait une aide financière totale de 1 000 \$ pour les années 2009-2010 et 2011 au nom dudit comité ;

CONSIDÉRANT que le comité demande que les versements soient effectués à chaque mois d'avril de ces années, soit 335 \$ pour 2010 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaim

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour l'année 2010 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

### 10-02-32      **8.      Comité du projet Route des Navigateurs – Nomination de représentant**

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme Nicolet-Yamaska a tenu une réunion d'information le 26 janvier dernier concernant le projet de la Route des Navigateurs ;

CONSIDÉRANT qu'un comité d'action sera formé spécialement pour ce projet et qu'il y a lieu de nommer un représentant de notre municipalité pour siéger au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE NOMMER M. Yves Plante, conseiller, afin de représenter la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à l'Office de Tourisme Nicolet-Yamaska.

**10-02-33**

**9. Adjudication des contrats aux entrepreneurs pour les travaux de la salle au sous-sol de l'édifice municipal**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 10-01-18 concernait l'invitation auprès d'entrepreneurs généraux, entrepreneurs électriciens et d'un peintre pour la rénovation et l'aménagement de la salle du sous-sol de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont les suivantes :

Entrepreneurs généraux

- Construction Maltech inc. 7 941,89 \$ incluant les taxes
- LD Construction 8 645,00 \$ incluant les taxes

Entrepreneurs électriciens

- Les Entreprises d'électricité D.A. inc. 2 647,28 \$ incluant les taxes

Peintre

- Yvon et Alex Michon enr. 2 088,18 \$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT qu'une réponse doit nous être confirmée par le comité du Pacte Rural de la MRC de Nicolet-Yamaska concernant les fonds demandés pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADJUGER les contrats à Construction Maltech inc., entrepreneur général, Les Entreprises d'électricité D.A. inc., entrepreneur électricien et Yvon et Alex Michon enr., peintres pour ce projet ;

D'AVISER les entrepreneurs que l'adjudication de ces contrats est conditionnelle à une réponse favorable de la MRC de Nicolet-Yamaska concernant les fonds du pacte rural (Réponse attendue environ à la fin février 2010) ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses si le projet se réalise selon la condition énumérée ci-haut ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-722 « Amélioration bâtisse », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

**AVIS**

**10. Avis de motion – Règlement numéro 02-2010 décrétant l'exécution de travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, de la réfection de la fondation et du pavage de la rue Lachapelle**

Le conseiller Yves Plante, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 02-2010 décrétant l'exécution de travaux pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, de la réfection de la fondation et du pavage de la rue Lachapelle.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement sera présenté au moins deux (2) jours avant son adoption, à tous les membres du conseil.

**REPORTÉ** 11. **Politique municipale de remboursement pour les activités à l'extérieur du territoire**

Ce point de l'ordre du jour est reporté à la séance ordinaire de mars 2010.

**10-02-34** 12. **Comité de développement local de Saint-François-du-Lac – Nomination des membres**

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 09-11-191 concernait la nomination des membres pour divers comités et que le nombre de membre du comité de développement local était incomplet ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement local de Saint-François-du-Lac est maintenant entièrement constitué ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE NOMMER les membres suivants :

- Mme Lucie Bergeron, citoyenne
- M. Gérard Lambert, citoyen
- M. Jean-Guy Dionne, président du comité de l'âge d'or
- M. Mathieu Lefebvre, président du comité de loisirs
- M. Jean Duhaime, conseiller
- M. Daniel Labbé, conseiller
- Mme Georgette Critchley, mairesse

Que madame Peggy Péloquin soit nommer secrétaire du comité ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à monsieur Benoît Aubé, agent de développement rural pour le CLD de la MRC de Nicolet-Yamaska.

**10-02-35** 13. **Pacte rural – Entérinement du bilan 2009**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit entériner le questionnaire concernant le bilan local du pacte rural 2009 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a collaboré aux informations mentionnées dans ledit questionnaire et a pris connaissance de son contenu ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal entérine le bilan local du pacte rural 2009 ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à monsieur Benoît Aubé pour assurer le suivi de ce dossier.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-02-36

14. **Comité de développement local de Saint-François-du-Lac – Appui pour le projet d'aménagement de la salle au sous-sol de l'édifice municipal**

CONSIDÉRANT que le comité de développement local de Saint-François-du-Lac s'est réuni pour une première rencontre le mercredi 20 janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT que le comité appui la demande de la municipalité pour le projet d'aménagement de la salle au sous-sol de l'édifice municipal et qu'il recommande de poursuivre la demande pour des fonds provenant du pacte rural ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière, Peggy Péloquin, à déposer le formulaire de projet à M. Benoît Aubé de la MRC de Nicolet-Yamaska ainsi que tous les documents pertinents à la présente demande, afin d'avoir une réponse positive de la part du comité, lors de leur réunion de février 2010.

10-02-37

15. **Comité de développement local de Saint-François-du-Lac – Appui à la bibliothèque municipale**

CONSIDÉRANT que le comité de développement local de Saint-François-du-Lac s'est réuni pour une première rencontre le mercredi 20 janvier 2010 ;

CONSIDÉRANT que le comité appui la demande de la municipalité pour le projet de démarrage de la bibliothèque autonome et qu'il recommande de demander des fonds provenant du pacte rural pour la somme de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière, Peggy Péloquin, à déposer le formulaire de projet à M. Benoît Aubé de la MRC de Nicolet-Yamaska ainsi que tous les documents pertinents à la présente demande, afin d'avoir une réponse positive de la part du comité, lors de leur réunion de février 2010.

10-02-38

16. **Martel Express (Trois-Rivières) Ltée – Déménagement de livres de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale est maintenant désaffiliée de la CRSBP mais que les livres prêtés ont dû être retournés par un transporteur professionnel afin d'assurer leur bon état ;

CONSIDÉRANT que la facture du transporteur Martel Express (Trois-Rivières) Ltée s'élève à 908,08 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-702-30-516 «Location équipement - Biblio» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**10-02-39**      **17. Commission de toponymie – Demande d’officialisation de nom pour le « Parc du Quai »**

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire d’un parc sur une partie du lot 318 et également d’un quai qui lui a été cédé par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT que le quai est considéré comme un prolongement du parc dont la municipalité est propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire attribuer un nom à ce parc ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE NOMMER ce parc « Le Parc du Quai » étant donné qu’il est à proximité du quai ;

DE DEMANDER à la Commission de Toponymie d’officialiser ce nom en validant qu’il respecte toutes les conditions exigées ;

D’ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Commission de Toponymie.

**10-02-40**      **18. Renouvellement du régime d’assurance-collective au 1<sup>er</sup> mars 2010**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac offre à son personnel, une assurance-collective et que suite à un appel d’offres réalisé en notre nom par la Municipalité de Wickham, c’est la compagnie d’assurance "L’Excellence" qui fournira cette assurance, ayant proposé la meilleure prime conformément au cahier des charges;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Piché conseiller en assurances et rentes collectives, il y a lieu d’adhérer au Fonds régional des municipalités participantes au collectif d’assurance du Centre du Québec, moyennant une réduction globale des primes de 12% la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac accepte les conditions du nouveau contrat d’assurance collective avec la compagnie "L’Excellence", pour la période du 1er mars 2010 au 28 février 2011 aux taux ci-après :

<b>Garanties</b>	<b>Taux actuels</b>	<b>Nouveaux taux</b>
Assurance-vie (taux par 1000\$ d’ass.)	.34\$	.34 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle /Taux par 1000\$ d’ass.	.05 \$	.05 \$
Assurance-vie des personnes à charge	3.10 \$	3.10 \$

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Taux par famille		
Assurance-maladie :		
-sans personne à charge	67.29 \$	56.29 \$
-avec personne(s) à charge – familial	191.85 \$	160.49 \$
-avec personne(s) à charge – couple	134.59 \$	112.60 \$
-avec personne(s) à charge – monoparental	121.12 \$	101.33 \$
Assurance-salaire de courte durée		
Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	0.90 \$	0.72 \$
Assurance-salaire de longue durée		
Taux par 100\$ de rente mensuelle	2.19 \$	2.19 \$

QUE madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, soit et est par la présente autorisée à signer les documents requis le cas échéant.

**10-02-41**

### **19. CFE Desjardins – Demande d’augmentation de la marge de crédit**

CONSIDÉRANT que la municipalité dispose d’une marge de crédit de 150 000 \$ et qu’elle doit s’en servir surtout aux mois de janvier à avril lorsqu’elle est en attente de paiement des taxes par les contribuables ;

CONSIDÉRANT que la marge de crédit doit être augmentée étant donné le plus grand manque de liquidité en début d’année ;

CONSIDÉRANT que le Centre financier aux entreprises Desjardins offre la possibilité d’augmenter la marge de crédit à 250 000 \$ du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril de chaque année et de la laisser à 150 000 \$ pour les autres mois de l’année ;

CONSIDÉRANT que cette offre est au taux préférentiel plus 0,5 % ;

CONSIDÉRANT que les frais d’analyse et de mise à jour du dossier sont de 225 \$ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (La mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’ACCEPTER l’offre du Centre financier aux entreprises Desjardins et d’autoriser la dépense de 225 \$ pour les frais d’analyse du dossier ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-999 « Autres – Administration » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

D’AUTORISER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

**10-02-42**

### **20. Bibliothèque municipale – Acceptation de l’offre par Concepts Logiques 4DI inc. pour l’implantation du logiciel Biblionet**

CONSIDÉRANT que l’acquisition d’un nouveau logiciel est nécessaire pour la bibliothèque étant donné la décision de devenir une bibliothèque autonome ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que l'offre par Concepts Logiques 4DI inc. est de 7 250 \$ plus les taxes applicables incluant la licence annuelle pour le logiciel Biblionet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ACCEPTER l'offre de Concepts Logiques 4DI inc. ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-10-726 «Équipement informatique» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**10-02-43**

**21. Cession d'une partie d'un ancien chemin désaffecté (Rang du Haut-de-la-Rivière) pour M. Jean-Denis Palardy – Acceptation de projet de cession et autorisation de signatures**

CONSIDÉRANT l'adoption en date du 1<sup>er</sup> novembre du règlement numéro 14-99 ordonnant la fermeture, l'abolition et les conditions de cessions de droits d'une partie de l'ancienne assiette du chemin du rang Haut-de-la-Rivière;

CONSIDÉRANT qu'aux termes dudit règlement la cession des parcelles de terre concernées est autorisée;

CONSIDÉRANT que ladite assiette de l'ancien chemin ainsi fermée est sans désignation cadastrale;

CONSIDÉRANT que les démarches permettant la présente cession ont débutées, il y a longtemps, soit le 16 février 1988 par une résolution d'intention;

CONSIDÉRANT que chacun des cessionnaires (ou leurs prédécesseurs) ont depuis longtemps payés les impôts fonciers sur la parcelle de terrain à lui céder aux présentes ainsi que son entretien ;

CONSIDÉRANT que le cessionnaire paiera les frais et honoraires tant de l'arpenteur géomètre que ceux du notaire ;

CONSIDÉRANT que le cessionnaire donne quittance à la municipalité de toutes les sommes par lui payées avant ce jour (taxes, entretien, frais, intérêts et autres);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'APPROUVER le projet de cession de l'assiette d'une partie d'un ancien chemin aboli (rang du Haut-de-la-Rivière) traversant la propriété de monsieur Jean-Denis Palardy préparé par Me Louise Péloquin, notaire;

DE MANDATER madame la mairesse, Georgette Critchley et madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière ou Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution ;

QUE toute résolution ou procès-verbaux incompatibles avec la présente résolution sont abrogés à toutes fins que de droits.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-02-44

**22. MRC de Nicolet-Yamaska – Demande d’appui à une demande collective de citoyens et à la Municipalité de Saint-François-du-Lac concernant le projet du schéma d’aménagement révisé pour les îlots déstructurés**

CONSIDÉRANT qu’une demande collective de propriétaires de terrains situés entre la Route 143 ou du Rang du Haut-de-la-Rivière et la Rivière Saint-François a été déposée au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu’ils demandent que leurs terrains soient compris dans le projet des îlots déstructurés ;

CONSIDÉRANT que les zones actuellement destinées à la construction domiciliaire n’ont pas été développées et ne semblent pas en voie de l’être;

CONSIDÉRANT que la bande de terre visée par les demandeurs n’est pas réellement exploitée à des fins agricoles et qu’une demande existe pour utiliser ces terres à d’autres fins;

CONSIDÉRANT que la municipalité risque de voir ralentir son développement du fait de laisser à l’agriculture des secteurs de son territoire qui dans les faits, ne sont pas utilisés à cette fin ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’APPUYER la présente demande collective des propriétaires concernés ;

DE DEMANDER l’appui à la MRC de Nicolet-Yamaska pour les propriétaires concernés et également pour la Municipalité de Saint-François-du-Lac qui désire une décision dans ce sens ;

D’ACHEMINER une copie de la présente résolution à la MRC de Nicolet-Yamaska, dans les plus bref délais, afin de faire ajouter ce point à leur ordre du jour du conseil des maires de février 2010.

**23. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

**24. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

**25. RAPPORT DES COMITÉS**

Monsieur le conseiller Jean-Louis Lambert, donne rapport de ses comités respectifs soit, une rencontre avec la SQ à Trois-Rivières et la régie des déchets.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**10-02-45**

## **26. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 FÉVRIER 2010

<b>CH #</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
1716	Critchley Georgette (Frais déplacement janvier 2010)	201.01
1717	Éditions Yvon Blais inc. (Mise à jour)	131.20
1718	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)((Entretien luminaires rues)	118.52
1719	Fédération Québécoise des municipalités (Frais transport - poste)	19.19
1720	Hamel Propane (Location réservoir 1 an + propane)	277.40
1721	Laboratoires Choisy Limitée (Produits nettoyage-Centre comm.)	290.40
1722	Métro Rouillard & Frères (Fournitures)	45.17
1723	Ministère du Revenu du Québec (DAS Provinciales - janvier 2010)	3 672.76
1724	Niquet Marcel (Déplacement local - janvier 2010)	500.00
1725	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	18.88
1726	Peggy Péloquin (Frais déplacement-Information assurances coll.)	23.52
1727	Pétrole A.A.Courchesne inc. (Chauffage bureau municipal)	469.07
1728	Receveur Général du Canada (DAS Fédérales - janvier 2010)	1 593.03
1729	Sayer Richard (Entretien ménager - janvier 2010)	358.50
1730	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation - janvier 2010)	1 217.52
1731	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier - janvier)	280.00
1732	Dessau inc.(Hon, plan et devis, appel d'offres-Rue Lachapelle)	19 403.21
1733	Dufault Gérard (Déneigement édifices - février 2010)	1 088.33
1734	Excellence compagnie assurance (Ass.collective - février 2010 )	1 708.89
1735	Ferme Le Petit Lard inc.(Déneigement chemins d'hiver - 3/5)	15 853.75
1736	Piché Paul (Salaire inspection chiens et cellulaire - février 2010)	145.00
1737	Régie Incendie Pierreville-St-François-du-Lac (Quote-part-fév. 10)	16 990.00
1738	Sayer Richard (Déneigement édifices - février)	150.00
1739	Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Quote-part - février)	10 583.50
1740	Dufault Gérard (Déneigement toit bibliothèque+entrée d'eau)	110.00
1741	Lambert Jean-Louis (Frais déplacement-Colloque SQ Trois-Riv.)	52.50
1742	Financière Banque Nationale (Int. prêt règl. # 17-93 égout rte 132)	226.81
1743	Buroplus (Fournitures de bureau)	202.05
1744	Corporation presse commerce (Achat de revue pour bibliothèque)	284.43
1745	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - janvier 2010)	12.00
1746	Médias Transcontinental S.E.N.C. (Appel d'offres-Rue Lachapelle)	549.93
1747	Peintures Récupérées Québec inc. (Collecte produits non-acceptés)	87.05
1748	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - janvier 2010 )	10 347.70
1749	Sogetel (Hébergement annuel du site web )	112.88
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>87 124.20</b>

## **COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

<b>CH #</b>	<b>FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
1701	Chateaufort Tousignant McClure Arp.Géo. (Exclusion schéma)	6 433.87
1702	Entreprises Ployard 2000 inc.(Réinstallation glissières Grande-terre)	7 487.74

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

1703	ADMQ (Cotisations 2010 - Peggy et Hélène)	733.69
1704	COMBEQ (Cotisations 2010 - Marcel)	287.83
1705	PG Govern (Contrat d'entretien 2010)	6 535.46
1706	Association régionale de loisir personnes handicapées (Don 2010)	100.00
1707	ADMQ ( Formation - Peggy et Hélène )	485.36
1708	MRC de Nicolet Yamaska (Souper - Hommage M. Bilodeau)	35.00
1709	Pitney Bowes (Location compteur postal - 1 fév au 30 avril 2010)	538.91
1710	Bell Canada (Téléphones édifices - janvier 2010)	608.28
1711	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Janvier)	57.23
1712	Bélanger,Sauvé,Avocat (Frais encourus 01 janv. au 31 déc.09)	47.63
1713	Petite caisse (Eau, décoration Noël, entretien ctr communautaire)	118.18
1714	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier - Décembre)	120.00
1715	Grobec -Bassins versants (Journée d'information)	45.00
	<b>TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>9 712.57</b>
	<b>DÉBOURSÉS JANVIER 2010</b>	
	Salaires Janvier 2010	13 014.25
	<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>	<b>13 014.25</b>

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé  
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin  
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 FÉVRIER 2010 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2010 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

## **27. Période de questions**

- Remerciement pour la salle communautaire gratuite à la Fabrique
- Point 22 concernant le projet du schéma d'aménagement
- Point 7 concernant le comité pour un accompagnement
- Point 11 concernant le projet de la politique de remboursement
- Demande du bilan des loisirs

## **28. Conclusion**

## **10-02-46 29. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé  
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h45.

---

*Georgette Critchley*  
Mairesse

---

*Peggy Péloquin*  
Secrétaire-trésorière

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-François-du-Lac**